

MASSIFICATION DES REHABILITATIONS ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

DELIBERATION CA 2026 M06 24
Conseil d'Administration du 30 juin 2026

Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Françoise LE MEN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membre ayant donné pouvoir :

Loïc CAURET donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Fanny CHAPPE donne pouvoir à Monsieur J Claude DAUPHIN
Loïc LENOUEL donne pouvoir à Madame Nadège LANGLAIS
Sophie LE GALL donne pouvoir à Madame Christelle ADAM
Marie-Chantal NACIRI donne pouvoir à Madame Françoise AUBIN
Martine PÉLAN donne pouvoir à Madame Gaëlle ROUTIER
Valérie RUMIANO donne pouvoir à Madame Sylvie GUIGNARD **(à partir 11 h 50)**

Membres absents sans pouvoir :

M. Bruno BEUZIT
Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membres consultatifs présents :

Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'avis favorable du CEI du 11/05/26,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 10 du CA du 16 juin 2026 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau par le Conseil d'Administration,
Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.*

CONTEXTE

La loi Climat et Résilience, ainsi que la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), fixent un objectif ambitieux de décarbonation à moyen terme, nécessitant une accélération significative des opérations de réhabilitation énergétique.

En Bretagne, le coût estimé de la mise en œuvre de la SNBC s'élève à 8 milliards d'euros, ce qui implique une augmentation substantielle du volume des réhabilitations décarbonées. Cette dynamique requiert la mobilisation d'entreprises capables de répondre à cette montée en charge et d'accompagner la structuration de la filière locale.

Pour soutenir les organismes HLM dans cette transition, l'ARO HLM Bretagne a initié une démarche collective visant à instaurer un dispositif de massification de la réhabilitation énergétique à l'échelle régionale. Cette démarche a pour objectifs de mutualiser les ressources, de bénéficier d'économies d'échelle pour maîtriser les coûts, et d'affirmer une volonté commune sur le territoire breton.

La massification ne se substitue pas aux méthodes existantes, certains patrimoines ne s'y prêtant pas, mais elle constitue un levier essentiel pour accélérer le rythme des réhabilitations.

Les premières analyses des parcs des bailleurs ont révélé des similitudes en termes de typologie de bâti, de performances énergétiques et de calendriers de réhabilitation. Afin de tester ce dispositif et de prototyper des projets pilotes, l'ARO HLM Bretagne, en collaboration avec les organismes concernés, a ciblé 2 500 logements sur le territoire breton, avec une priorisation initiale sur 609 logements.

A cette fin, pour répondre à ce besoin commun, 7 organismes HLM ont décidé de constituer un groupement de commandes afin de désigner un Maître d'Ouvrage Délégué, qui assurera pour le compte des membres les opérations de réhabilitation.

Les 7 membres du groupement de commande sont :

- NEOTOA,
- Brest Métropole Habitat,
- Morbihan Habitat,
- BSB Les Foyers,
- Aiguillon Construction,
- Douarnenez Habitat,
- Terres d'Armor Habitat.

Terres d'Armor Habitat s'est porté volontaire pour être le coordonnateur du groupement pour assurer la passation du contrat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'adhésion au groupement de commande et la convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- D'autoriser TAH à être coordonnateur du groupement de commandes,
- D'autoriser le Directeur Général à signer, la convention relative à ce groupement de commande ainsi que tous les documents qui en seront la suite ou la conséquence.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Approuve l'adhésion au groupement de commande et la convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- Autorise TAH à être coordonnateur du groupement de commandes,
- Autorise le Directeur Général à signer, la convention relative à ce groupement de commande ainsi que tous les documents qui en seront la suite ou la conséquence

Vote à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëlle Routier', written over a horizontal line.